

REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE.



Chaque personne s'engage par son inscription à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent.

Il est interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser.

Chaque pilote doit être titulaire du permis de conduire et être en mesure de le présenter.

Il ne doit pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées. (engagement circuit, assurances)

Chaque pilote doit être inscrit comme participant à la manifestation roulage loisirs et avoir contracté par l'intermédiaire de l'organisateur ou de son assureur une assurance responsabilité civile.

Il devra présenter cette assurance lors du contrôle administratif.

Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais.

Le pilote et le passager doivent être vêtus de vêtements longs couvrant bras et jambes, pantalon pour les femmes.

Pendant l'évolution sur la piste les vitres doivent être fermées.

Si le véhicule ne comporte pas de points de remorquage, pensez aux points d'arrimage.

Si l'assistance a besoin de remorquer votre véhicule, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables du fait des dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.

Les passagers à l'arrière des véhicules sont interdits.

Aucun participant ne doit :

S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de course

Effectuer de marche arrière sur la piste.

En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le paddock à pieds sans y avoir été invité par eux.

ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE.

Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de la voiture et devenant dangereux pour les autres participants. Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.

Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes verbales et les drapeaux du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.

Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter.

En cas de dépassement des limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué.

L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT.

En cas d'accident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.

Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours , pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents (dommages matériels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle ou l'assurance contractée au cours de cette journée.

De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de l'incident ou de l'accident provoqué ou subit.

Nom : **Prénom :**

.....

Mention manuscrite << lu et approuvé >>

Fait le : / /

à :

Signature :



